



Notice du 1 janvier 2020

Allocations de formation

Information aux employeurs

L'assurance-chômage soutient, par des allocations de formation, les personnes sans diplôme professionnel et âgées d'au moins 30 ans.

Avez-vous une place de formation à proposer pour donner ainsi à une cliente ou à un client ORP la possibilité d'accéder à la formation professionnelle de base ? Un diplôme professionnel reconnu augmente significativement l'attractivité des personnes concernées sur le marché du travail.

Quelles sont les modalités de financement et de versement ?

Les clientes et clients ORP reçoivent, pour toute la durée de leur formation, un salaire CHF 3'500.-- au maximum par mois.

Ce montant se compose

- du salaire alloué à une personne en dernière année de formation (payé par l'employeur)
- d'une allocation de l'assurance-chômage (différence entre le salaire de formation et le montant maximal)

Vous vous engagez à

- verser, durant toute la formation, au minimum le salaire alloué à une personne en dernière année de formation en usage dans la région et la branche (des dérogations peuvent être accordées pour certains cas particuliers, et ce, en tenant compte de l'expérience professionnelle antérieure);
- verser mensuellement le salaire de formation net et l'allocation de formation nette. L'allocation de formation vous sera remboursée par l'assurance-chômage;
- à déduire toutes les cotisations des assurances sociales du salaire de formation et de l'allocation de formation. Les cotisations de l'employeur prélevées sur l'allocation de formation vous seront remboursées par l'assurance-chômage.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Vous concluez avec la cliente ou le client ORP un contrat de formation régulier au sens de la loi sur la formation professionnelle.
- Vous confirmez votre coopération au moyen du formulaire « Demande et attestation d'allocations de formation » complété et signé. La cliente ou le client ORP remet la demande à l'ORP pour évaluation.

Souhaitez-vous avoir des informations complémentaires ?

En cas de question et pour tout renseignement veuillez-vous adresser à :

Office de l'assurance-chômage
Logistique des mesures du marché du travail
Lagerhausweg 10
3018 Berne
Tel: 031 633 56 83
E-Mail: barbara.schaer@be.ch

Nous vous remercions pour votre précieux engagement.